

L'incidence des congés sur le versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Textes de référence

Loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, article 27-I

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 57

Décret n° 93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale, article 2

Congé	NBI	Traitement
Congé annuel	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	Versement maintenu intégralement
Congé de maladie ordinaire	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Versement maintenu intégralement pendant 3 mois ■ Réduit de moitié pendant les 9 mois suivants
Congé de maladie pour accident de service ou maladie professionnelle	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	Versement maintenu intégralement
Congé de longue maladie	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement tant que le fonctionnaire n'est pas remplacé dans ses fonctions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Versement maintenu intégralement pendant un an ■ Réduit de moitié pendant les 2 années suivantes
Congé de longue durée	Versement suspendu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Versement maintenu intégralement pendant 3 ans ■ Réduit de moitié pendant les 2 années suivantes
Congé de maternité	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	Versement maintenu intégralement
Congé d'adoption	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	Versement maintenu intégralement
Congé de paternité	Versement maintenu dans les mêmes proportions que le traitement	Versement maintenu intégralement
Congé de formation professionnelle	Versement suspendu	Versement suspendu (mais versement d'une indemnité égale à 85% du traitement et de l'indemnité de résidence pendant 12 mois)
Congé pour formation syndicale	Versement suspendu	Versement maintenu
Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire	Versement suspendu	Versement suspendu
Congé pour infirmités contractées ou aggravées au cours d'une guerre ou d'une expédition déclarée campagne de guerre	Versement suspendu	Versement maintenu
Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	Versement suspendu	Versement suspendu
Congé de représentant d'une association ou d'une mutuelle	Versement suspendu	Versement maintenu